



# Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 28 avril 2009

## CONTENU

---

### Politique commerciale

Le commerce pour combattre la pauvreté : nouveau régime proposé .....	1
L'Accord de libre-échange américano-sud-coréen : encore du travail à faire .....	2

### Point de mire : ALENA

L'environnement et le travail dans l'ALENA : sans la renégociation? .....	3
Sur le futur de l'ALENA : divers points de vue .....	4

---

## Politique commerciale

### ***Le commerce pour combattre la pauvreté : nouveau régime proposé***

Un groupe de 30 associations d'entreprises et d'organisations non-gouvernementales (ONGs) ont, cette semaine, envoyé une lettre aux membres du Comité des Voies et Moyens (Chambre basse) et du Comité sénatorial pour les finances. Leur objectif était de faire pression pour qu'un nouveau régime commercial préférentiel soit mis en œuvre afin de combattre les asymétries du marché mondial. Ce nouveau régime, similaire au Système généralisé de préférences (GSP), offrirait un tiers des bénéfices aux pays en voie de développement et permettrait aux pays sous-développés d'exporter tous leurs produits sans droits de douane et sans quotas sur le marché américain—*duty-free, quota-free access* (DFQF). Une attention particulière fut portée sur un « traitement spécial » pour les pays de l'Afrique sub-saharienne, notamment une « règle d'origine » plus flexible et de l'aide financière pour faciliter la « création de capacités » au niveau local et régional. Cela étant, les deux principales ONGs représentant l'Afrique, *ONE* et la Fondation *Sullivan*, n'ont pas signé la lettre. Selon toute vraisemblance, ces deux ONGs souhaitent plus de détails concernant les conséquences concrètes du nouveau régime pour les pays de l'Afrique sub-saharienne avant d'y souscrire.

Le groupe d'associations recommande plus spécifiquement :

- Un programme de préférences commerciales « simple et unifié » qui permettrait d'élargir à tous les pays en voie de développement la couverture de préférences commerciales, y compris les pays développés qui remplissent les critères d'éligibilité.
- Des règles de « terminaison et d'éligibilité de produit, consistantes, transparentes faciles à faire respecter et à prédire ». De telles règles devraient également être flexibles de façon à accroître les opportunités commerciales entre les pays couverts par le régime (i.e., *beneficiary-beneficiary trade*).



## Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 28 avril 2009

- La création d'un mécanisme permettant au public de faire part de leurs commentaires ainsi qu'un processus de « suivi continu » pour tenir les membres du Congrès au courant de l'efficacité du nouveau régime.
- Utiliser une seule « règle d'origine » commune à tous les produits. Une telle règle devrait également demeurer en vigueur assez longtemps afin d'encourager l'investissement sur le long-terme.
- Accroître les bénéfices pour les pays sous-développés de l'Afrique subsaharienne et les pays à « revenus moyens ». Ce qui inclut : (1) l'exemption de droits de douanes et de quotas sur tous les produits qui entrent aux États-Unis en provenance de ces pays; (2) faciliter la « création de capacités » commerciales pour les pays dans le besoin avec l'aide de programmes pour aider les producteurs à tirer profit des préférences du nouveau régime et des ressources dédiées à la construction d'un marché régional sub-saharien.
- L'obligation pour toutes les agences gouvernementales américaines d'aligner leurs politiques et outils d'aide et d'assistance pour: (1) supporter le développement d'économies « fortes »; (2) supporter l'intégration régionale.
- Faire travailler les bailleurs de fonds américains de concert avec les représentants des sociétés civiles et du secteur privé afin de trouver conjointement les moyens les plus efficaces pour promouvoir le développement économique dans les régions les plus pauvres du monde.

Enfin, il est à noter que certaines ONGs et groupes de pressions représentant les pays signataires de l'Acte pour la croissance et l'opportunité de l'Afrique (AGOA) craignent qu'un tel régime risque de nuire à leur compétitivité sur le marché américain face aux nouveaux pays bénéficiaires. Pour le moment, ceci dépendra des modalités du régime qui restent à être mieux établies et de la réaction du Congrès.

Source: Éditorial, « Business Groups, NGOs Endorse Preference Reform; African Groups Abstain », *Inside US Trade*, Vol. 27, No. 16 - April 24, 2009, p. 22-23.

### ***L'accord de libre-échange américano-sud-coréen : encore du travail à faire***

Lors d'un vote à l'Assemblée nationale sud-coréenne le 22 avril dernier, le Parti majoritaire, le Grand Parti National (GNP) a voté en faveur de la mise en œuvre de l'accord de libre-échange américano-sud-coréen tandis que le Parti Démocratique et d'autres partis d'opposition ont voté contre. Les *leaders* du GNP aimeraient bien attendre que les États-Unis entérinent l'accord avant qu'un vote final soit envisagé en Corée du Sud.

Aux États-Unis, le président du Comité sénatorial pour les finances, Max Baucus et le haut-membre (*Ranking Member*), Charles Grassley ont demandé aux



## Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 28 avril 2009

Président Barack Obama de commencer « sans plus tarder » à travailler sur la ratification de l'accord en question et ce, même si deux autres accords—Panama et Colombie—risquent d'être examinés au préalable par le Congrès. Les deux sénateurs ont affirmé que les États-Unis se devaient d'élargir leurs relations économiques avec la Corée du Sud dans le but de forger un véritable partenariat. Ceci est d'autant plus important compte tenu de « l'historique d'actions provocatrices » entreprises par la Corée du Nord, le lancement d'un missile le 5 avril dernier étant l'action la plus récente. Ainsi, sécurité nationale et sécurité économique doivent faire l'objet d'une synthèse dans les relations bilatérales américano-sud-coréennes. Baucus et Grassley ont tout de même reconnu que les enjeux entourant l'accord de libre-échange entre les deux pays étaient complexes et qu'ils mériteraient une attention particulière. Une attention qui, selon les deux sénateurs, doit être portée le plus rapidement possible, car malgré la complexité de l'accord, son potentiel est énorme et contribuerait à la prospérité des deux nations de même qu'à la consolidation de la position économique-stratégique américaine en Asie. Parmi les enjeux les plus complexes figurent : la promotion de l'accord pour assurer sa ratification par le Congrès; la levée par la Corée du Sud de ses barrières aux exportateurs de bœuf américains conformément aux normes commerciales internationales; l'ouverture du secteur automobile sud-coréen aux exportateurs américains afin d'éviter une asymétrie des flux—*one way flow*.

Source: Éditorial, « Korean National Assembly Committee Approves FTA », *Inside US Trade*, Vol. 27, No. 16 - April 24, 2009, p. 13.

---

### **Point de mire: ALENA**

#### ***L'environnement et le travail dans l'ALENA : sans la renégociation?***

Le Représentant américain pour le commerce (USTR), Ron Kirk, a récemment déclaré que l'ajout de dispositions sur la protection environnementale et sur le respect des normes du travail dans l'ALENA pourrait se faire sans renégocier l'accord. Durant sa campagne présidentielle, Barack Obama avait fait entendre son intention d'explorer les possibilités de renégocier l'ALENA de façon à renforcer les dispositions sur l'environnement et sur les normes du travail. Mais depuis la crise, Obama a nuancé son point de vue en déclarant qu'en dépit de son bien-fondé, une renégociation d'un accord aussi important que l'ALENA n'était pas souhaitable en raison de l'urgence de stimuler les échanges commerciaux pour pallier les effets de la récession économique mondiale. D'où l'intérêt de trouver une façon d'incorporer les nouvelles dispositions sans « toucher » au texte central de l'accord, d'autant plus que des changements faits « à l'extérieur » du texte ne risquent pas d'affecter tellement les procédures législatives des États-Unis.



## Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 28 avril 2009

Kirk a par ailleurs déclaré que les chefs d'État du Mexique, du Canada et des États-Unis, Felipe Calderon, Stephen Harper et Barack Obama, se sont entendu pour « revoir » l'accord afin de l'améliorer et en particulier, de renforcer les normes du travail et environnementales, mais sans qu'une renégociation soit nécessaire. Lors d'une rencontre le 16 avril dernier, Barack Obama et Felipe Calderón ont affirmé qu'il s'agissait d'un enjeu qui devrait être appréhendé avec prudence, surtout en ces temps de crise économique. Calderón fut encore plus explicite lorsqu'il a déclaré qu'en dépit de l'importance des enjeux du travail et de l'environnement, la réouverture d'un accord comme l'ALÉNA qui « fonctionne bien » l'inquiète, car cela risque de créer d'autres obstacles et *in fine*, empirer la situation. À cet égard, Kirk a affirmé qu'il veillerait à faire avancer le dossier en multipliant les rencontres avec ses homologues canadiens et mexicains dès que le temps le permettra.

Le Premier ministre Canadien, Stephen Harper, a bien réagi face à cette déclaration de l'USTR en déclarant que le Canada était toujours ouvert à de nouveaux moyens pour rendre plus efficaces les initiatives commerciales, mais que dans le cas de l'ALENA, l'amélioration ne nécessitait pas une renégociation de l'accord. Il a ajouté qu'une fois l'ALENA rouvert, il serait bien difficile de le refermer: « Once we reopen it, it would be very hard to get that cat back in the bag, so I think this is a very positive decision on the part of the United States. It allows us effectively to move forward rather than to rehash the past. »

Source: Éditorial, « Kirk: NAFTA Problems Can Be Fixed Without Reopening The Agreement », *Inside US Trade*, Vol. 27, No. 16 - April 24, 2009, p. 3.

### **Sur le futur de l'ALENA: divers points de vue**

Sur la question de la renégociation de l'ALENA, le professeur de droit commercial, Steve Charnovitz de l'Université *George Washington*, avance qu'il ne serait pas « légalement nécessaire » d'obtenir l'approbation du Congrès pour modifier les dispositions sur l'environnement et le travail ni pour modifier la législation centrale de l'accord. Charnovitz défend son point de vue en arguant que les accords avec d'autres nations font partie de la catégorie des Traités, lesquels nécessitent l'approbation des deux tiers du Sénat, mais que les accords de libre-échange comme l'ALENA font partie d'une autre catégorie; les Accords « congrès-exécutifs » (*congressional-executive agreements*). Ces derniers nécessitent la majorité dans les deux chambres du Congrès pour être mis en œuvre. Ainsi, les sous-accords de l'ALENA portant sur l'environnement et sur les normes du travail furent signés après l'expiration de l'autorité pour la promotion des échanges—*fast track*. Dès lors, le Président à l'époque, William Clinton avait décidé de ne pas les soumettre directement au Congrès, ce qui explique par ailleurs, la pression de congressistes pour que ces sous-accords soient modifiés en y ajoutant de nouvelles dispositions. Selon Charnovitz, un amendement à



## Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 28 avril 2009

l'ALENA n'a donc « pas nécessairement besoin » d'être approuvé par le Congrès, à moins que ce dernier ne l'exige ou qu'une modification législative soit requise. Un bon exemple est celui de l'amendement de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) où aucun vote ne fut demandé par le Congrès. Dans le cas de l'ALENA, Charnovitz avance que cet accord ne spécifie pas (tout comme les accords du Cycle de l'Uruguay) les procédures domestiques devant être employées par les signataires dans les cas d'amendements : « One could argue that amendments have to be approved, but there is no hard established practice that this is the case. » De toute façon nous dit Charnovitz, le simple ajout de nouvelles dispositions sur l'environnement et sur les normes du travail « ne changera rien » au fonctionnement de l'ALENA puisque le mécanisme de règlement des différends du chapitre sur l'environnement reste le même que les autres chapitres de l'accord faisant ainsi des gouvernements, les acteurs centraux en matière de litiges au grand dam des ONGs environnementalistes. Afin de minimiser les entrechoquements d'intérêts commerciaux, les gouvernements tentent d'éviter les disputes sur les enjeux environnementaux. Enfin, Charnovitz a recommandé à la nouvelle administration d'augmenter le budget de la Commission pour la coopération environnementale (CEC) afin de prévenir d'éventuels conflits commerciaux et environnementaux tout en promouvant le respect des normes environnementales.

En revanche, la Directrice pour la politique commerciale du *Sierra Club*, Margrete Strand Rangnes, a déclaré que le mécanisme de règlement des différends du chapitre sur l'environnement est trop « restrictif » pour les environnementalistes et que l'ALENA devrait adopter un mécanisme semblable à celui de l'Accord de libre-échange américano-péruvien, bien que l'ultime nécessité, a-t-elle ajouté, demeure l'incorporation dans l'ALENA de nouvelles dispositions sur la protection environnementale. Pour le moment, Rangnes et les ONGs désirent attendre de voir comment l'USTR appréhendera (concrètement) l'enjeu du sous-accord de l'ALENA sur l'environnement sans son « insertion » dans la législation centrale. Ensuite, l'accent devra être mis sur l'amélioration du mécanisme de règlement des différends et sur la levée des plafonds sur les amendes en cas de violation des normes environnementales. Rangnes a également réitéré l'objection du *Sierra Club* face au nouveau chapitre de l'ALENA sur l'investissement qui, selon elle, devrait être modifié, car il permet aux pollueurs de « bloquer indécement » les régulations environnementales

Pour leur part, les syndicats ont fait part de leur inquiétude cette semaine. Du point de vue des syndicats, la seule façon d'incorporer les dispositions sur les normes du travail dans l'ALENA est de les « insérer » dans le texte central, car sinon les enjeux entourant la violence anti-syndicale et les violations des normes du travail risquent d'être subordonnés aux intérêts purement commerciaux.



## Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 28 avril 2009

Enfin, le Sénateur Sherrod Brown a réagi promptement aux propos de Kirk. Il s'est dit « déçu » en rappelant au Président Obama que la demande pour qu'une nouvelle approche face aux enjeux de l'environnement et du travail soit adoptée dans le cadre l'ALENA est galopante. Il a par ailleurs déclaré qu'il veillerait à ce que le modèle de l'ALENA (qui a « échoué » selon Brown) ne compromette pas les efforts faits en matière de protection environnementale et des droits du travail.

Sources: Éditorial, « Kirk: NAFTA Problems Can Be Fixed Without Reopening The Agreement », *Inside US Trade*, Vol. 27, No. 16 - April 24, 2009, p.4. Steve Charnovitz, « The WTO's Environmental Progress », *Journal of International Economic Law*, Vol. 10, no 3 (2007), p. 685-706. Sherrod Brown, « Brown's Statement on USTR's NAFTA Comments », *Press Release*, April 20, 2009. [En ligne]: [http://brown.senate.gov/newsroom/press\\_releases/release/?id=a59b7232-86af-4740-bafb-02a2b9fef979](http://brown.senate.gov/newsroom/press_releases/release/?id=a59b7232-86af-4740-bafb-02a2b9fef979)

---

### **Chronique commerciale américaine**

Ce bulletin est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

**Direction scientifique : Christian Deblock**

**Recherche et Rédaction : Guillaume Mascotto**

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)

